

## APE et développement : entretiens croisés

► Belén Calvo Uyarra est responsable pour l'Intégration régionale et les Accords de partenariat économique en Afrique de l'Ouest à la Direction générale Développement de la Commission européenne (belen.calvo@ec.europa.eu)

► Salifou Tiemtoré est chargé de programme « Finances publiques et Impôts » à la Commission de la Cedeao (stiemtore@ecowas.int)



Belén Calvo Uyarra



Salifou Tiemtoré

**GRAIN DE SEL :** *L'UE et les ACP souhaitent tous deux « orienter l'APE vers le développement ». Qu'est-ce que cela signifie pour vous?*

**BELÉN CALVO UYARRA :** Pour nous, il est clair que l'APE est un instrument de développement au service des objectifs de l'Accord de Cotonou : lutte contre la pauvreté, intégration progressive dans l'économie mondiale et objectifs du millénaire pour le développement. Ce principe guide notre travail dans la négociation et dans la rédaction du texte de l'Accord. L'APE représente un important potentiel de développement. Tout d'abord, l'APE ne se limite pas à l'accès au marché. Il comprend une série de réformes qui vont clairement dans le sens du développement, comme la facilitation du commerce. Si l'accord permet de réduire le temps et le coût de transit des marchandises dans le port d'Accra, cela facilitera grandement le commerce. Il en est de même pour les mesures sanitaires et phytosanitaires (normes SPS). La non-conformité des produits de la région est un des principaux problèmes, on l'aidera à appliquer les critères européens. La concurrence aussi doit être développée. Les investissements doivent se faire dans la transparence. Les services constituent enfin un potentiel pour le développement de la région, services financiers, transports, etc. permettront ensemble une croissance de la production locale.

J'ai mentionné l'accès au marché et le schéma d'ouverture commerciale. On est prêt à refléter dans le texte de l'Accord, et dans le schéma d'ouverture commerciale, les conditions spécifiques de développement de la région. Les principes de flexibilité et d'asymétrie peuvent y être inscrits. L'Union européenne est ainsi prête à ouvrir son marché aux ACP dès 2008 (avec des périodes de transition pour deux produits), tandis que la région ne l'ouvrirait qu'à 80 %. Nous sommes prêts à exclure les produits sensibles. Si la Cedeao nous dit qu'il faut exclure le concentré de tomates, le poulet, le lait, ces produits peuvent être exclus

de la libéralisation. Notre objectif n'est pas de menacer la production locale, c'est tout le contraire, nous souhaitons améliorer les capacités d'offre en Afrique de l'Ouest.

Un second point qui doit être mentionné est la dimension « intégration régionale » et « consolidation des marchés régionaux » de l'Accord. L'APE peut avoir un impact positif sur l'accélération du processus d'intégration régionale, impact déjà ressenti avec les travaux de la région sur le Tarif extérieur commun (Tec) et l'union douanière par exemple. L'APE a également généré une dynamique de concertation entre la commission et ses États.

Le troisième point est la gouvernance économique. En travaillant sur les règles pour les opérateurs économiques et l'établissement d'un cadre juridique transparent et prévisible, on introduit sécurité juridique, bonne gouvernance économique, tous éléments qui contribuent à la création d'un environnement propice à l'investissement.

Le quatrième point que je voulais mentionner a trait à l'appui à la mise en œuvre de l'APE. La coopération au développement est importante pour tirer l'effet bénéfique de l'APE et on est prêt à refléter ce principe dans le texte de l'Accord. Les négociateurs en chef, Peter Mandelson et Louis Michel se sont engagés, en février 2007, à définir

conjointement avec la région des programmes d'appui à la mise en œuvre de l'APE. Concrètement, Louis Michel a évoqué trois points : l'amélioration de la compétitivité et la mise à niveau des secteurs de production concernés par

l'APE; l'absorption « significative » de l'impact fiscal net de l'APE; l'appui à la mise en œuvre des réformes commerciales contenues dans l'APE. Des fonds pourront ainsi être débloqués pour la facilitation du commerce, la mise aux normes SPS, etc. Ces fonds proviennent du Programme indicatif régional (Pir) du 10<sup>e</sup> Fed, dont l'enveloppe a été fortement renforcée. Les négociateurs en chef se sont dits prêts à canaliser une partie substantielle du Programme indicatif régional (Pir) à

travers le fonds régional APE créé par la Cedeao.

**SALIFOU TIEMTORÉ :** Cela signifie tout simplement que l'accord doit mettre le commerce au service des ambitions de développement, et non pas l'inverse. Le commerce n'est pas une fin en soi. La plupart de nos pays ont déjà un accès très large au marché européen. On ne gagnera pas davantage. Nous savons que cet accès n'a pas permis à nos économies de décoller, de se diversifier, de se moderniser. Il faut donc chercher les raisons et y répondre. C'est tout l'enjeu d'un « APE développement ». À quelles conditions nos secteurs de production peuvent-ils sortir du marasme? Sur quels segments de marchés pouvons nous asseoir une stratégie de développement? Pour l'Afrique de l'Ouest, la réponse est claire : Notre marché régional double tous les 20 ans! C'est notre réservoir de croissance, c'est notre premier marché. Un APE doit donc d'abord appuyer de façon décisive l'intégration régionale, nous permettre de lever tous ces obstacles aux échanges entre nos pays pour que les producteurs, les entreprises rencontrent les consommateurs. Un APE développement doit assurer une ouverture très maîtrisée de nos échanges commerciaux avec l'Europe pour éviter que notre marché ne soit envahi par les importations. En deuxième lieu, on a besoin de développer nos exportations. Sur ce plan, nous nous cantonnons encore trop aux productions traditionnelles. Nous devons réfléchir à nos futures spécialisations, comme l'ont fait les pays émergents. Sur quelles productions, sur quels produits transformés, sur quels marchés allons-nous nous positionner? En fonction de cela, quelles sont les priorités de nos programmes de développement et de nos politiques d'incitation aux investissements? Je voudrais évoquer les enjeux agricoles qui sont décisifs. C'est un bon exemple pour illustrer le potentiel d'un APE développement : trouver ensemble avec l'Europe des règles pour réguler les échanges de produits concurrents entre nos deux régions, stratégiques pour chacune d'entre elles; orienter l'APE en fonction des choix souverains de la région et de ses acteurs, exprimés dans la politique agricole régionale (l'Ecowap); et enfin, agir ensemble à l'OMC.

« SI LA CEDEAO NOUS DIT QU'IL FAUT

EXCLURE LE CONCENTRÉ DE TOMATES, LE

POULET, LE LAIT, CES PRODUITS PEUVENT

ÊTRE EXCLUS DE LA LIBÉRALISATION »

BELÉN CALVO UYARRA

**GDS :** *Qu'est-ce que l'APE peut apporter de réellement nouveau par rapport au régime commercial antérieur et aux politiques d'aide au développement ?*

**BCU :** Comme je vous l'ai indiqué, l'accès au marché n'est pas la seule dimension prise en compte. Les principaux apports nouveaux des APE sont l'intégration régionale et la gouvernance. Pour ce qui concerne l'aide, à travers l'APE, on met davantage l'accent sur les besoins liés au commerce. Avec l'APE, on en a plus conscience, les réponses sont donc mieux adaptées aux besoins pour tirer tout le potentiel développement du commerce.

**ST :** Nos pays ont besoin de mieux intégrer les approches commerciales et les politiques sectorielles. C'est le point fort de la démarche APE, si nous parvenons à en faire un instrument qui donne de la cohérence entre le régime commercial, la stratégie d'intégration régionale et les politiques des secteurs de production. C'est déjà en train de se produire. Jamais dans le passé nous n'avons avancé aussi vite dans l'agenda d'intégration. La région prépare réellement une Union douanière avec un Tarif extérieur commun à tous les pays. Les choses prendront du temps mais nous avons changé de rythme. Plus important encore, décideurs publics et acteurs socioprofessionnels élaborent ensemble les positions de négociation face à l'Union européenne.

**GDS :** *Les mesures de mise à niveau et l'accompagnement des APE peuvent-ils éviter les risques liés à l'ouverture commerciale des filières agricoles concurrentes de l'agriculture européenne ?*

**BCU :** Le principal c'est que, quand la région va faire son offre d'accès au marché, elle tienne compte de ses produits sensibles, de ses conditions spécifiques et de ses ambitions de développement. Elle fait actuellement une analyse très sérieuse qui devrait lui permettre d'établir la liste de ses produits sensibles. Elle peut nous demander d'exclure

ces produits du champ de libéralisation de l'APE. Nous avons fait des estimations. Seuls 16 % du commerce entre l'UE et les ACP sont agricoles. La pêche, quant à elle, ne représente que 2 %. Nous avons donc une marge de manœuvre énorme pour exclure des produits, tout en restant compatibles avec l'OMC. Il faut un schéma de libéralisation tarifaire cohérent avec les besoins de la région. Ensuite, il y a les règles : SPS et libéralisation des intrants permettront une hausse de la compétitivité de la production locale et une baisse des coûts.

L'accompagnement est une partie de la réforme. Si on identifie un produit comme susceptible d'être menacé par l'ouverture, et qu'il est malgré tout décidé de le libéraliser, il peut faire l'objet d'appuis pour se renforcer. Pour conclure, nous sommes prêts à travailler avec la région sur un schéma de libéralisation cohérent avec les conditions et ses ambitions de développement. Nous sommes prêts à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour absorber les éventuels coûts d'ajustement de l'APE et développer tout son potentiel. C'est à la région de nous dire ce qui est le mieux pour elle.

**ST :** Nous devons réussir un pari difficile. Notre région est déficitaire et la croissance de la population augmente la demande alimentaire. Notre politique agricole privilégie la satisfaction de cette demande par les producteurs régionaux. Mais nos performances agricoles sont telles que nous devons recourir aux importations pendant encore une certaine période. Les fluctuations climatiques nous imposent aussi de recourir aux marchés extérieurs pour réguler nos marchés. Mais importer ne veut pas dire renoncer à notre ambition agricole et à notre objectif de souveraineté alimentaire. Surtout dans cette période où l'on voit apparaître des tensions importantes sur les marchés, qui alourdiraient notre facture alimentaire au-delà du supportable. On doit donc imaginer des instruments de régulation aux frontières qui rétablissent des conditions

normales de concurrence entre nos deux agricultures et créent les conditions pour le développement de nos filières agro-alimentaires. On doit combiner régulation des prix à l'importation par des mesures de sauvegarde quand c'est nécessaire, et investissements dans la productivité agricole et la compétitivité des filières, grâce aux mesures d'accompagnement. Les produits sensibles, protégés dans l'immédiat pourront progressivement être libéralisés si l'Europe ne fait plus de dumping direct ou indirect et si nous avons pu mettre en œuvre les programmes d'amélioration de la compétitivité. On doit conditionner notre ouverture commerciale à des avancées mesurables sur ces sujets. Nous mettons en place un observatoire de la compétitivité pour nous aider à piloter l'APE.

L'entretien avec Belén Calvo Uyarra a été réalisé par téléphone le 13 juillet 2007. Cette version est un résumé d'une version intégrale publiée sur internet : [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

L'entretien avec Salifou Tiemtoré a été réalisé à Dakar le 5 juillet 2007. ■



© Bureau Issala